

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 29 mars 2023, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance adoptée dans le cadre du sommet Aigle-Quetzal-Condor - Accès gratuit au Jardin botanique pour les détenteurs d'un bracelet ou d'un collier portant le logo de Kina8at (4)

Ordonnance émise relativement aux tarifs du Complexe sportif Marie-Victorin 2023 (5)

Ces deux ordonnances sont adoptées en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054). L'accès gratuit prévu par l'ordonnance 4 sera accordé les 17 et 18 juin 2023. L'ordonnance 5 modifie certains tarifs relatifs aux inscriptions au camp de jour prévus à l'article 27 du règlement.

Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle (6)

Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Outremont (10)

Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (14)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Verdun (numéro 17) (17-5)

Ces quatre ordonnances sont adoptées en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049). L'ordonnance 17-5 concerne l'ajout d'une disposition relative aux résidus verts. Les ordonnances 6, 10 et 14 remplacent les ordonnances antérieures portant sur le même objet à l'égard des arrondissements visés.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 4 avril 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat